

République française
COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016 102

Séance du jeudi 08 septembre 2016

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 02/09/2016

Présents : 17

L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Marie LION, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

Secrétaire de séance: Jean-Pierre ALLIER

Représentés:

Excusés: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Absents:

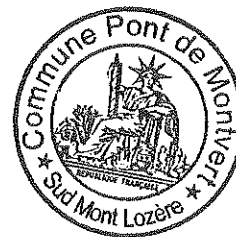
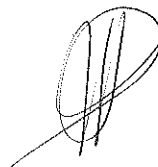
Objet: Avis défavorable à une proposition d 'achat de terres de la parc du PNC - DE_2016_102

Monsieur le Maire présente une demande du Parc National des Cévennes souhaitant acquérir des forêts anciennes sur le territoire de sa zone coeur pour y mener des actions de préservation de la faune, en particulier des espèces fragiles.

Le PNC a adressé en août, via la SAFER, une proposition d'acquisition d'une parcelle située sur le hameau de Grizac et cadastrée H 642.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce
CONTRE la vente de cette parcelle au Parc National des Cévennes.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/09/2016 048-200057594-20160908-DE_2016_102-DE